

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2007  
Publication : 05/10/2007



Pour l'"Autorité Compétente"  
par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif  
de l'Assemblée

N° CP

5°/75-07

Séance du

- 28 SEP. 2007

# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

### CESSIONS DE BIENS REFORMES

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération N° E8-2004 du Conseil Général du 14 avril 2004 modifiée par la délibération 2004/IV-108 du 15 octobre 2004 relative aux délégations accordées à la Commission Permanente,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide de céder, en l'état, les matériels réformés suivants :

- un bateau faucardeur Gibeaux n° 450 D1297 et sa remorque immatriculée 9341TF68 à l'école de plongée sous-marine de Guebwiller, pour la somme de 100 €
- à titre gracieux, une tondeuse autoportée John Deere (n° d'inventaire : 93079) à l'abbaye d'Oelenberg de Reiningue.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté

.....voix contre

.....abstentions